
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2019 À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Kimberly St Denis
Sont absents, Madame la conseillère Monsieur le conseiller	Stéphanie Labelle Renald Breault



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Carole Landry, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-513

Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PRÉSENTATION DU BUDGET 2020**
4. **DÉPÔT – EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**
5. **DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 NOVEMBRE 2019**
7. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2019**
8. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
- 8.1 **4201, LAKESHORE DRIVE – LOT 5 302 265 – ZONE R1-9 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – BÂTIMENT PRINCIPAL (GARAGE ATTACHÉ)**

AUTRES SUJETS D'URBANISME

9. **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 AFIN D'AUTORISER L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE VACANCES AVEC CENTRE ÉQUESTRE, CAMPING, HÉBERGEMENTS ET BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES À MÊME LE SITE DU 6125, CHEMIN VINCENT-MASSEY – LOTS 5 529 234, 5 529 241 ET 5 530 550**

AVIS DE MOTION

10. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2019 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020**
11. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON**
12. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 127-2019 FIXANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

PROJETS DE RÈGLEMENTS

13. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2019 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020**
14. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON**

15. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 127-2019 FIXANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**
16. **PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 168 AUTORISANT LA RÉALISATION DES PLANS, DEVIS ET AUTRES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, AINSI QUE LA SURVEILLANCE LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUARTIER DU CITOYEN ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 559 379 \$**

RÈGLEMENTS

17. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-60 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE LIMITER À 2, LE NOMBRE MAXIMAL D'IMMEUBLES DESTINÉS À UN USAGE DE LA CLASSE E (7 À 16 LOGEMENTS) DU GROUPE RÉSIDENTIEL À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE R6-55**

18. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

19. **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020**
20. **REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET SECTEURS DE GOUVERNANCE - NOMINATIONS ET AUTRES DÉSIGNATIONS**
21. **AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2018-2021 - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) – MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC**
22. **ADOPTION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE**
23. **DEMANDE AU PACTE RURAL – ACQUISITION D'UNE SCÈNE DE SPECTACLE MOBILE ET DE MAISONNETTES**
24. **ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON**
25. **CONSTITUTION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE DE RAWDON (CSCR)**
26. **CONSTITUTION DE L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE DE RAWDON (OSCR)**
27. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MUNICIPALITÉS DE RAWDON, STE-JULIENNE ET MRC DE MONTCALM – PHASE 1**
28. **AUTORISATION DE SIGNATURE – RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION DE SOCCER STARS**
29. **AUTORISATION D'INSTALLATION DE 2 STATIONS HYDROMÉTRIQUES - LOTS 6 170 830 ET 4 994 591 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)**
30. **AUTORISATION DE SIGNATURE – PARTAGE DE RESSOURCES – ÉTAT-MAJOR – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
31. **AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL – CHEF DE DIVISION – VOIRIE**
32. **PROLONGEMENT DE LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE PAR INTÉRIM**
33. **DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE (DOSSIER 80-0030)**
34. **MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ**
35. **MESURES DISCIPLINAIRES ET TENU D'UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE INTERNE**
36. **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FIN D'EMPLOI (DOSSIER N° 20-0600)**
37. **INDEXATION ANNUELLE – EMPLOYÉS CADRES 2020**
38. **DIVERSES DEMANDES D'INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUE**
39. **RECONDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE - ACTIVITÉS SPORTIVES POUR ENFANTS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE**
40. **PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) – AMÉNAGEMENT D'UN SKATE PARK – QUARTIER DU CITOYEN**
41. **EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
42. **SOUTIEN FINANCIER - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020**
43. **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019 - MOISSON LANAUDIÈRE**
44. **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2020 – CAMP ADAPTÉ - LES RÉPITS DE GABY**
45. **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)**
46. **LEVÉE DE FONDS ANNUELLE – CYBER-CIBLE**
47. **CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET BOUCLAGE DE L'AQUEDUC SUR LA RUE QUEEN (AU NORD DE LA RUE SHAKESPEARE) - LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.**

48. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CHURCH ET D'UNE PARTIE DE LA 2E AVENUE ET 3E AVENUE – EXCAVATION CARROLL INC.
49. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CEDAR, 2E AVENUE, 1RE AVENUE ET CHEMIN KILDARE – JOBERT INC.
50. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – DÉCOMPTE PROGRESSIF ET ACCEPTATION PROVISoire - TRAVAUX DE STABILISATION ET DE RÉFECTION AU PARC DES CASCADES - JOBERT INC.
51. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – DÉCOMPTE PROGRESSIF ET ACCEPTATION PROVISoire - RÉFECTION D'UN MUR DE TÊTE EN BLOCS DE BÉTON DU CÔTÉ AVAL D'UN PONCEAU SUR LA RUE JOHANNE – JOBERT INC.
52. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISoire - TRAVAUX D'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU AU PARC NICHOL – 9153-5955 QUÉBEC INC. (F.A.S TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS)
53. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – DÉCOMPTE PROGRESSIF ET ACCEPTATION PROVISoire – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À L'INTERSECTION DES RUES KAISER ET APOLLO – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

54. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
 - 54.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS
 - 54.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS
 - 54.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS
 - 54.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
 - 54.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS
 - 54.6 LISTE DES ENGAGEMENTS
 - 54.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
 - 54.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS
55. CORRESPONDANCE
56. AFFAIRES NOUVELLES
57. PAROLE AUX CONSEILLERS
58. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
59. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2020

19-514 Monsieur le maire, Bruno Guilbault et Madame Carole Landry, directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe présentent les prévisions budgétaires pour l'année 2020.

4. DÉPÔT – EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

19-515 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose séance tenante l'extrait du registre public des déclarations des élus, soient celles de :

- Monsieur le maire Bruno Guilbault

Et des conseillères et conseillers :

- Monsieur Marco Bellefeuille
- Madame Josianne Girard
- Monsieur Raymond Rougeau
- Monsieur Renald Breault
- Madame Kimberly St Denis
- Madame Stéphanie Labelle

le tout conformément aux articles 6 et 46 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

5. DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

19-516 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose séance tenante les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil, soient celles de :

- Monsieur le maire Bruno Guilbault

Et des conseillères et conseillers :

- Monsieur Marco Bellefeuille

- Madame Josianne Girard
- Monsieur Raymond Rougeau
- Monsieur Renald Breault
- Madame Kimberly St Denis
- Madame Stéphanie Labelle

le tout conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2019 à 19 h a été remis aux membres du conseil.

19-517 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2019 à 19 h, tel que remis aux membres du conseil.

7. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2019

19-518 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 25 novembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

8. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

8.1 4201, LAKESHORE DRIVE – LOT 5 302 265 – ZONE R1-9 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 – BÂTIMENT PRINCIPAL (GARAGE ATTACHÉ)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 25 novembre 2019, une recommandation favorable visant à permettre la construction d'un garage attaché à la résidence sous l'abri d'auto existant nécessitant un agrandissement. Le garage attaché sera localisé à un minimum de 0,9 mètre de la limite latérale droite en lieu et place de la marge latérale minimale de 2 mètres exigée en vertu de l'article 4.1.2.1.1 du Règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

19-519 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2019-01271, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

AUTRES SUJETS D'URBANISME

9. DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1015 AFIN D'AUTORISER L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE VACANCES AVEC CENTRE ÉQUESTRE, CAMPING, HÉBERGEMENTS ET BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES À MÊME LE SITE DU 6125, CHEMIN VINCENT-MASSEY – LOTS 5 529 234, 5 529 241 ET 5 530 550

CONSIDÉRANT une demande déposée en vertu du Règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels par les propriétaires, concernant l'opération d'un centre de vacances avec centre équestre, camping, hébergements et bâtiments complémentaires à même le site du 6125, chemin Vincent-Massey – Lots 5 529 234, 5 529 241 & 5 530 550;

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne l'opération d'un centre de vacances dont la thématique principale est équestre (camp de jour, court ou long séjour, différents types d'hébergements) requérant l'agrandissement de l'écurie, la construction d'un manège pour chevaux, d'abris et de sept cabines d'hébergement et l'aménagement de 10 sites de camping, le tout selon les documents de présentation déposés en date du 22 octobre 2019 et présentés au comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN second stationnement de 20 cases sera aménagé (incluant arbres, îlots...) et que l'opération du site requière la construction d'un bâtiment accessoire de service (garage);

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande d'usage conditionnel lors de sa réunion du 25 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une affiche a été installée au 6125, chemin Vincent-Massey – lots 5 529 234, 5 529 241 & 5 530 550 et qu'un avis public a été donné en date du 26 novembre 2019, le tout conformément au Règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels;

CONSIDÉRANT la présentation du projet séance tenante, suite à laquelle toute personne intéressée de se faire entendre relativement à celui-ci est invitée à le faire.

19-520 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'usage conditionnel relatif à l'opération d'un centre de vacances avec centre équestre, camping, hébergements et bâtiments complémentaires à même le site du 6125, chemin Vincent-Massey – lots 5 529 234, 5 529 241 & 5 530 550 selon la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 25 novembre 2019, le conseil la jugeant conforme aux objectifs règlementaires définis.

AVIS DE MOTION

10. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2019 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

19-521 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera présenté le Règlement numéro 61-2019 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020.

11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

19-522 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon.

12. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 127-2019 FIXANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

19-523 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 127-2019 fixant un taux de droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

13. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2019 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2020 s'élèvent à la somme de 18 192 785 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer les taxes, compensations et tarifs pour l'année 2020 par règlement;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

19-524 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 61-2019 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020, tel que remis aux membres du conseil.

14. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2020 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une Municipalité de tarifier en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit adopter un règlement;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'équité, la Municipalité estime appropriée d'établir une tarification

générale pour ses biens et ses services applicable à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

19-525 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 48-2020 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

15. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 127-2019 FIXANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D-15.1) toute Municipalité doit percevoir un droit de mutation sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie conformément au deuxième alinéa de l'article 2 de ladite *Loi*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de cette même *Loi*, une Municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3) du premier alinéa de l'article 2, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$, sans toutefois excéder 3 %;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.

19-526 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 127-2019 fixant un taux de droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$, tel que remis aux membres du conseil.

16. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 168 AUTORISANT LA RÉALISATION DES PLANS, DEVIS ET AUTRES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, AINSI QUE LA SURVEILLANCE LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUARTIER DU CITOYEN ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 559 379 \$

CONSIDÉRANT QU'en 2017, dans le cadre de sa planification stratégique selon des principes de développement durable, le Conseil municipal de la Municipalité de Rawdon a fait l'acquisition d'un terrain (avec bâtiment) ayant une superficie de 3,185 m², situé au 3583, rue Metcalfe, ainsi qu'un terrain vacant adjacent, ayant une superficie de 1,632 m², le tout aux fins d'implantation futur d'un bâtiment à vocation culturelle/communautaire/loisirs, pour le bénéfice de l'ensemble de la population Rawdonnoise;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun d'aller de l'avant avec son projet de construction de ce nouveau complexe multifonctionnel intitulé le Quartier du citoyen, lequel inclura l'aménagement de sa nouvelle bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour la réalisation de ce projet sont estimés à 4 991 167 \$;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la réalisation des travaux, il est nécessaire de procéder à l'élaboration des plans et devis du projet afin d'en préciser davantage les coûts et de prévoir la surveillance des éventuels travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux s'élèvent à 559 379 \$, et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en payer les coûts;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal du 13 novembre 2019.

19-527 EN CONSÉQUENCE, il est présenté, déposé et proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement d'emprunt numéro 168 autorisant la réalisation des plans, devis et autres documents d'appel d'offres, ainsi que la surveillance lors des travaux de construction du quartier du citoyen et décrétant une dépense et un emprunt de 559 379 \$, tel que remis aux membres du conseil.

RÈGLEMENTS

17. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-60 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE LIMITER À 2, LE NOMBRE

MAXIMAL D'IMMEUBLES DESTINÉS À UN USAGE DE LA CLASSE E (7 À 16 LOGEMENTS) DU GROUPE RÉSIDENTIEL À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE R6-55

CONSIDÉRANT QU'UN règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'alinéa 4.1 de l'article 113 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement de zonage peut prévoir par zone le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite limiter à un maximum de 2 immeubles le nombre maximal d'immeubles destinés à un usage de la classe E (7 à 16 logements) du groupe résidentiel à l'intérieur de la zone R6-55;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil le 11 septembre 2019 et qu'un premier projet a été adopté à la séance extraordinaire du conseil le 19 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 6 novembre 2019 et l'adoption d'un second projet de règlement à la séance du conseil tenue le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis référendaire en date du 27 novembre 2019.

19-528 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le Règlement numéro 372-89-60 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de limiter à 2, le nombre maximal d'immeubles destinés à un usage de la classe E (7 à 16 logements) du groupe résidentiel à l'intérieur de la zone R6-55, tel que remis aux membres du conseil.

18. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

19. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal*, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

19-529 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2020, se déroulant à compter de 19 h, et ce, le deuxième (2^e) mercredi de chaque mois. Cependant, la séance ordinaire du mois de janvier se tient exceptionnellement le quatrième (4^e) mercredi de ce mois et les séances ordinaires des mois d'avril, août et novembre se tiennent exceptionnellement le troisième (3^e) mercredi de ces mois.

Pour les mois de février et d'octobre, des séances ordinaires du conseil se tiendront également le quatrième (4^e) mercredi de ces mois à 17 h et pour le mois d'avril, une séance ordinaire du conseil se tiendra également le cinquième (5^e) mercredi de ce mois à 17 h.

Les séances du conseil ont lieu au Centre Metcalfe situé au 3597, rue Metcalfe à Rawdon ou dans tout autre lieu fixé par résolution de début de session ou par avis public.

22 janvier 2020 à 19 h
12 février 2020 à 19 h
26 février 2020 à 17 h
11 mars 2020 à 19 h
15 avril 2020 à 19 h
29 avril 2020 à 17 h
13 mai 2020 à 19 h
10 juin 2020 à 19 h

8 juillet 2020 à 19 h
19 août 2020 à 19 h
9 septembre 2020 à 19 h
14 octobre 2020 à 19 h
28 octobre 2020 à 17 h
18 novembre 2020 à 19 h
9 décembre 2020 à 19 h

20. REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET SECTEURS DE GOUVERNANCE - NOMINATIONS ET AUTRES DÉSIGNATIONS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'identifier les différents membres du conseil municipal qui siégeront sur les différents comités et les secteurs de gouvernance à compter du 1^{er} janvier 2020.

19-530 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que soient confirmés les comités suivants formés de membres parmi les conseillers :

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Comité consultatif en environnement (CCE)
- Ressources humaines et finances
- Environnement et l'Office municipal d'habitation (OMH)
- Comité sur le programme de gestion des matières résiduelles de la MRC Matawinie
- Rues principales et Comité des commerçants
- Bureau de coordination – Planification stratégique de développement durable

Que soient nommés :

Mesdames les conseillères Stéphanie Labelle et Josianne Girard au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Messieurs les conseillers Renald Breault et Marco Bellefeuille au Comité consultatif en environnement (CCE);

Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et Madame la conseillère Kimberly St Denis aux ressources humaines et aux finances;

Monsieur le conseiller Renald Breault au sein de l'Office municipal d'habitation (OMH) et au Comité sur le programme de gestion des matières résiduelles de la MRC Matawinie;

Madame la conseillère Stéphanie Labelle à la gouvernance de Rues principales et du Comité des commerçants, avec la participation de tous les élus;

Tous les membres du Conseil municipal au sein du Bureau de coordination – Planification stratégique de développement durable;

Monsieur le conseiller Raymond Rougeau à titre de substitut à la MRC de Matawinie;

La présente résolution abroge les résolutions numéros 17-520 et 17-561 ainsi que toute autre résolution qui lui est incompatible.

21. AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2018-2021 - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) – MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

19-531 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver les dépenses d'un montant de 74 781,95 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

22. ADOPTION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de se doter d'une Politique culturelle représentative de la diversité culturelle qui caractérise la communauté Rawdonnoise;

CONSIDÉRANT Que la présente politique est en cohérence avec la politique des saines habitudes de vie adoptée par la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT le projet de développement d'un quartier du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît la culture comme outil de développement socio-économique;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'utiliser la culture comme plateforme unifiante afin de réunir les différentes communautés culturelles;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de favoriser l'accessibilité aux arts et à la culture;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir et encourager le partage et les échanges entre les artistes et la communauté;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de maximiser la découverte culturelle et l'accès aux arts et à la culture à l'ensemble de la population.

19-532 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter la *Politique culturelle de la Municipalité de Rawdon*, tel que déposée au conseil municipal.

23. DEMANDE AU PACTE RURAL – ACQUISITION D'UNE SCÈNE DE SPECTACLE MOBILE ET DE MAISONNETTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a réalisé des consultations publiques dans le cadre de sa planification stratégique et qu'il souhaite créer un centre-ville plus attirant en développant une offre de service qui met en valeur, entres autres, les activités culturelles et l'offre agroalimentaire;

CONSIDÉRANT le projet de développement du Quartier du citoyen;

CONSIDÉRANT la création du marché public local « *La récolte* » au cours de la saison estivale 2019, lequel a été un franc succès;

CONSIDÉRANT l'adoption d'une politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ces acquisitions sont en cohérence avec les plans d'actions des politiques familiales, MADA et des saines habitudes de vie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre à ses orientations, le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'une scène de spectacle mobile ainsi que de maisonnettes;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles dans le cadre du pacte rural, soit un montant de 107 395 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet sont estimés à environ 134 243 \$.

19-533 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande pour un montant de 107 395 \$ au pacte rural de la MRC Matawinie pour l'acquisition d'une scène de spectacle mobile ainsi que de maisonnettes;

D'engager la somme minimale de 26 848 \$ supplémentaire pour la réalisation de ce projet.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-00112 est émis pour autoriser cette dépense.

24. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le *Plan de sécurité civile de la Municipalité de Rawdon* sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*.

Modifiée par
résolution
no 20-28 le
22-01-2020
et par
résolution
no 20-259
le 08-07-
2020

19-534 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE soit adopté le *Plan de sécurité civile de la Municipalité de Rawdon*, préparé selon les exigences du ministère de la Sécurité publique et dont l'exécution relève du directeur général et secrétaire-trésorier et coordonnateur de la sécurité civile.

QUE le directeur du Service de la sécurité incendie soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du Plan.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce Plan.

25. CONSTITUTION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE DE RAWDON (CSCR)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

De mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;

De se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le *Plan de sécurité civile de la Municipalité de Rawdon*, préparé selon les exigences du ministère de la Sécurité publique, lui permettant de répondre aux différents sinistres pouvant survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres nécessite la participation de plusieurs services de la Municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

19-535 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE soit créé un comité municipal de sécurité civile.

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Rawdon :

- Le directeur général et secrétaire-trésorier, coordonnateur municipal de la sécurité civile;
- Le maire
- Un(e) conseiller(e) municipal(e);
- L'adjointe aux ressources humaines - direction générale;
- Le directeur du Service de la sécurité incendie;
- Les chefs de division du Service des travaux publics.

QUE ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres.

D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du *Plan de sécurité civile*.

De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres.

D'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi.

D'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre.

D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels.

De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la Municipalité.

26. CONSTITUTION DE L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ CIVILE DE RAWDON (OSCR)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps.

19-536 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE l'*Organisation de la sécurité civile de Rawdon (OSCR)* soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants.

QUE les personnes identifiées dans le *Plan de sécurité civile de la Municipalité de Rawdon* soient désignées membres de l'OSCR et qu'elles occupent les fonctions décrites audit Plan.

27. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MUNICIPALITÉS DE RAWDON, STE-JULIENNE ET MRC DE MONTCALM – PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale concernant la mise en commun de services en matière de sécurité incendie entre les Municipalités de Rawdon, de Sainte-Julienne et la MRC de Montcalm – Phase 1, vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon souhaite signifier sa volonté de conclure une nouvelle entente selon les mêmes termes et les mêmes conditions pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines et de la direction du Service de la sécurité incendie.

19-537 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la signature de l'entente intermunicipale concernant la mise en commun de services en matière de sécurité incendie entre les Municipalités de Rawdon, de Sainte-Julienne et la MRC de Montcalm – Phase 1, pour l'année 2020.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

28. AUTORISATION DE SIGNATURE – RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION DE SOCCER STARS

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente intervenu entre Soccer Rawdon et la Municipalité vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'Association de soccer STARS souhaite le renouvellement de ce protocole d'entente, et ce, pour une durée de trois 3 ans (2020, 2021 et 2022);

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

19-538 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder au renouvellement du protocole d'entente avec l'Association de soccer STARS pour une durée de trois 3 ans (2020, 2021 et 2022).

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

Le certificat de crédit numéro 2019-00113 est émis pour autoriser cette dépense.

29. AUTORISATION D'INSTALLATION DE 2 STATIONS HYDROMÉTRIQUES - LOTS 6 170 830 ET 4 994 591 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet INFO-Crue, un projet du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de 27,6 M\$ visant à

répondre aux problématiques soulevées lors des inondations de 2017 au Québec, plusieurs stations hydrométriques seront installées afin de mesurer le débit de certaines rivières;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies par ces stations hydrométriques permettront notamment de prévoir l'ampleur des secteurs inondés pour une grande partie des cours d'eau du Québec, en plus de soutenir les municipalités dans la détermination de leurs zones inondables;

CONSIDÉRANT une demande initiale du Ministère afin que soit installée une station hydrométrique sur le lot n° 4 994 550 (en bordure du lac Rawdon, près du pont P-05054);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-266 adoptée à la séance du conseil du 12 juin 2019, mandatant le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, une entente avec le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) portant sur l'installation d'une station hydrométrique sur le lot 4 994 550;

CONSIDÉRANT la modification apportée à la demande initiale du Ministère afin que soit installées deux (2) stations hydrométriques sur les lots n° 6 170 830 et 4 994 591 (en bordure du lac Rawdon, en amont et en aval du pont P-05054);

CONSIDÉRANT QU'une entente est à intervenir entre la Municipalité et le ministère afin d'autoriser l'installation de ces deux stations hydrométriques.

19-539 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à installer deux (2) stations hydrométriques sur les lots n° 6 170 830 et 4 994 591 (en bordure du lac Rawdon, en amont et en aval du pont P-05054).

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

La présente résolution abroge la résolution 19-266.

30. AUTORISATION DE SIGNATURE – PARTAGE DE RESSOURCES – ÉTAT-MAJOR – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en juillet 2019 pour la phase 1 de la mise en commun de services en matière de sécurité incendie et la signature imminente d'une nouvelle entente à cet effet pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT la signature imminente d'une nouvelle entente pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 de ce projet requière notamment le partage des ressources humaines de l'état-major des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les changements récents survenus au sein des structures des organisations concernées.

19-540 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir pour permettre le partage de ressources de l'état-major des services de sécurité incendie des Municipalités de Rawdon et Sainte-Julienne, ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

31. AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL – CHEF DE DIVISION – VOIRIE

CONSIDÉRANT le projet majeur du Quartier du citoyen en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'afin de mener ce projet à terme, une réorganisation de la division des Parcs et Espaces verts du Service des loisirs et de la culture s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la responsabilité de cette division sera confiée au chef de division voirie du Service des travaux publics, compte tenu de ses compétences et de son expertise en la matière;

CONSIDÉRANT la recommandation soumise au conseil municipal.

19-541 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De confier la division des Parcs et Espaces verts du Service des loisirs et de la culture au chef de division voirie du Service des travaux publics.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'avenant à intervenir au contrat de travail du chef de division Voirie du Service des travaux publics ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

32. PROLONGEMENT DE LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la résolution n° 19-217 nommant Monsieur Christian Fortin au poste de directeur du Service de la sécurité incendie par intérim, à compter du 13 mai 2019, et ce, pour une période de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger la durée de cette nomination pour valoir jusqu'au 31 décembre 2019.

19-542 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prolonger la durée de la nomination de Monsieur Christian Fortin au poste de directeur du Service de la sécurité incendie par intérim, pour valoir jusqu'au 31 décembre 2019.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

La résolution n° 19-217 est modifiée en conséquence.

33. DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE (DOSSIER 80-0030)

CONSIDÉRANT une demande de congé sans solde par un employé du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 19 de la convention collective en vigueur et les recommandations de l'adjointe aux ressources humaines.

19-543 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un congé sans solde jusqu'au 25 octobre 2020 à l'employé concerné, lequel sera effectif à compter du prochain retour d'un congé sans solde d'un pompier, au printemps 2020.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

34. MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une modification à sa structure organisationnelle en 2014, la Municipalité a créé le poste d'adjointe à la direction du Service des loisirs et de la culture, secteur communautaire et responsable des communications (résolution 14-592);

CONSIDÉRANT QUE toujours avec l'objectif d'accroître son efficacité, son efficience ainsi que la qualité des services offerts à la population, il y a lieu de remplacer ce poste par le poste d'adjointe au directeur général – Communications et organisation d'événements spéciaux.

19-544 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la modification apportée à la structure organisationnelle de la Municipalité, laquelle est plus amplement décrite au préambule de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

35. MESURES DISCIPLINAIRES ET TENU D'UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE INTERNE

CONSIDÉRANT les événements survenus au cours de la soirée du 6 décembre dernier impliquant des employés municipaux;

CONSIDÉRANT la gravité des gestes posés, une enquête administrative interne est en cours;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 94-2016 relatif aux pouvoirs et aux obligations additionnels du directeur général de la Municipalité, lequel confère à ce dernier le pouvoir de suspendre un employé de ses fonctions;

Modifiée par
résolution
no 20-22 le
22-01-2020

CONSIDÉRANT la présentation de ce dossier au conseil municipal.

19-545 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la tenue d'une enquête administrative interne.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre toute décision qui s'impose dans les circonstances, incluant le congédiement pour cause juste et suffisante, le cas échéant.

36. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE FIN D'EMPLOI (DOSSIER N° 20-0600)

CONSIDÉRANT la résolution n° 19-485, adoptée à la séance du conseil municipal le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE suivant une récente rencontre entre et la direction générale et le fonctionnaire concerné, il a été discuté d'un commun accord de mettre un terme au lien d'emploi entre ce dernier et la Municipalité.

19-546 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de fin d'emploi à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

37. INDEXATION ANNUELLE – EMPLOYÉS CADRES 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'indexation annuelle des salaires des employés-cadres de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE cette indexation sera de 2.3 % pour l'année 2020.

19-547 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'indexation des salaires des employés-cadres de 2.3 % pour l'année 2020, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette dépense est déjà prévue au budget des salaires 2020.

38. DIVERSES DEMANDES D'INSTALLATION DE LUMINAIRES DE RUE

CONSIDÉRANT diverses demandes d'installation de luminaires de rue aux endroits suivants, en conformité avec la *Politique de demande d'installation de luminaires de rues* :

- Rue Lucie, à l'intersection de la rue Apollo;
- Rue Maplewood, en face du 3032, rue Maplewood;
- Rue Maisonneuve, près du 4118, rue Maisonneuve;
- Rue Champlain, près du 4127, rue Champlain;
- Rue Frontenac, près du 4122, rue Frontenac;
- 7^e Avenue, à l'intersection de la rue Albert;

CONSIDÉRANT les rapports et les recommandations de la division de la voirie du Service des travaux publics.

19-548 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'installation d'un luminaire de rue conventionnel au LED aux endroits suivants :

- Rue Lucie, à l'intersection de la rue Apollo, sur le poteau identifié M41MF9;
- Rue Maplewood, en face du 3032, rue Maplewood, sur le poteau identifié PMZE3R;
- Rue Maisonneuve, près du 4118, rue Maisonneuve, sur le poteau identifié 8G8GU9;
- Rue Champlain, près du 4127, rue Champlain, sur le poteau identifié QLHBAS;
- Rue Frontenac, près du 4122, rue Frontenac, sur le poteau identifié PPR073;
- 7^e Avenue, à l'intersection de la rue Albert, sur le poteau identifié P2HM98.

D'autoriser le chef de division de la voirie du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-00114 a été émis pour autoriser cette dépense.

39. RECONDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE - ACTIVITÉS SPORTIVES POUR ENFANTS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'importance de l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes, en particulier en ce qui concerne l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE notre Municipalité ne peut malheureusement offrir toutes les infrastructures et organisations nécessaires pour la pratique de certains sports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager les activités sportives auprès des jeunes en accordant une aide financière pour certains sports offerts à l'extérieur du territoire de la Municipalité.

19-549 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder, pour l'année 2020, une aide financière, telle que décrite ci-après :

- À chaque participant domicilié à Rawdon âgé de moins de 18 ans et pratiquant un sport à l'extérieur de la Municipalité et qui n'est pas offert sur le territoire de celle-ci (ex. : sports en aréna : hockey, patin artistique, football, sports d'élite, etc...)
- Dont la période d'inscription se déroule au plus tard le 31 décembre 2020
- De 50 % du coût d'inscription pour un montant maximum de 200 \$
- Coût d'inscription minimal: 50 \$ par jeune

De fixer le montant total des aides financières accordées pour l'année 2020 à 6 000 \$, et que l'aide financière à être octroyée soit versée sur présentation d'une pièce justificative et après vérification par le Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Rawdon.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2019-00115 est émis pour autoriser cette dépense.

40. PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) – AMÉNAGEMENT D'UN SKATE PARK – QUARTIER DU CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (Programme) s'inscrit dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, mis sur pied par le gouvernement du Canada (Canada) et pour lequel l'Entente bilatérale intégrée (EBI) a été conclue entre le gouvernement du Québec (Québec) et le Canada au cours de l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et accroître l'accès à ces infrastructures pour la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer un projet dans le cadre de ce programme, lequel consiste à revitaliser la portion de la diversité jeunesse du quartier du citoyen, notamment par l'aménagement d'un skate park et autres aménagements sportifs.

19-550 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE la Municipalité de Rawdon autorise la présentation du projet de revitalisation de la portion de la diversité jeunesse du quartier du citoyen, notamment par l'aménagement d'un skate park et autres aménagements sportifs, auprès ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Rawdon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE la Municipalité de Rawdon désigne Monsieur François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

41. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU'Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des employeurs du secteur public afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cette subvention pour l'année 2020.

19-551 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2020 et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

42. SOUTIEN FINANCIER - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 17 au 21 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que la persévérance scolaire constitue une priorité et un enjeu important pour le développement de ses jeunes citoyens et de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer les écoles primaires situées sur le territoire dans leurs activités lors de ces journées de la persévérance scolaire, en leur offrant un soutien financier de 250 \$ chacune.

19-552 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le versement de 250 \$ à titre de soutien financier dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, à chacune des écoles primaires situées sur le territoire de la Municipalité.

Le certificat de crédit numéro 2019-00116 est émis pour autoriser cette dépense.

43. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019 - MOISSON LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Moisson Lanaudière est un organisme de charité qui aide un réseau de plus de 70 organismes communautaires de la région afin que soient distribuées des denrées alimentaires variées à des personnes vivant une situation précaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite le soutien financier de la Municipalité afin de poursuivre ses activités.

19-553 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier au montant de 500 \$ à Moisson Lanaudière.

Le certificat de crédit numéro 2019-00117 est émis pour autoriser cette dépense.

44. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2020 – CAMP ADAPTÉ - LES RÉPITS DE GABY

CONSIDÉRANT QU'UN service de camp adapté est offert sur le territoire de la Municipalité de Rawdon au cours de la période estivale par l'organisme Les répits de Gaby;

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier de 800 \$ par inscription pour chaque enfant résident de Rawdon, jusqu'à concurrence de six (6) inscriptions, ainsi qu'une demande de soutien additionnelle de 750 \$, puisque l'organisme doit relocaliser ses activités compte tenu de la démolition du pavillon St-Louis.

19-554 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier de 800 \$ à l'organisme Les répits de Gaby pour chaque enfant résident de Rawdon inscrit au camp adapté, jusqu'à concurrence de six (6) inscriptions, soit pour un montant maximal de 4 800 \$, ainsi qu'un soutien financier additionnel de 750 \$, pour la relocalisation de ses activités.

Le certificat de crédit numéro 2019-00118 est émis pour autoriser cette dépense.

45. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)

CONSIDÉRANT le projet de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour d'implantation de la *Maison de l'eau* sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la transaction immobilière en cours concernant le lot numéro 4 994 194, soit la vente de cette propriété municipale au bénéfice de la Corporation;

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier de 9 458,90 \$ pour aider à défrayer les coûts relatifs à diverses démarches en vue de l'éventuelle construction sur le lot numéro 4 994 194.

19-555 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier de 9 458,90 \$ à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption.

Le certificat de crédit numéro 2019-00119 est émis pour autoriser cette dépense.

46. LEVÉE DE FONDS ANNUELLE – CYBER-CIBLE

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier dans le cadre de la levée de fonds pour le 11^e anniversaire de l'organisme Cyber-cible afin de financer l'expansion de différents projets d'intégration sociale.

19-556 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier de 100 \$ à l'organisme Cyber-cible.

Le certificat de crédit numéro 2019-00120 a été émis pour autoriser cette dépense.

47. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET BOUCLAGE DE L'AQUEDUC SUR LA RUE QUEEN (AU NORD DE LA RUE SHAKESPEARE) - LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 142 569,30 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement d'un ponceau et bouclage de l'aqueduc sur la rue Queen (au nord de la rue Shakespeare) réalisés par l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme Groupe Civitas inc. en date du 5 décembre 2019 et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 6 décembre 2019.

19-557 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 142 569,30 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les Excavations Michel Chartier inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2019-0082, lequel sera libéré sur réception des quittances.

48. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE CHURCH ET D'UNE PARTIE DE LA 2E AVENUE ET 3E AVENUE – EXCAVATION CARROLL INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 10 au montant de 16 347,89 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'infrastructures de la rue Church et d'une partie de la 2^e Avenue et 3^e Avenue par l'entreprise Excavation Carroll inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du Chef de division – Hygiène du milieu et de la firme CLA Experts-conseils inc. en date du 6 décembre 2019.

19-558 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 16 347,89 \$, taxes incluses, à l'entreprise Excavation Carroll inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-00097, lequel sera libéré à la réception des quittances.

49. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10 – ACCEPTATION DÉFINITIVE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CEDAR, 2E AVENUE, 1RE AVENUE ET CHEMIN KILDARE – JOBERT INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 10 au montant de 105 856,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la rue Cedar, 2e avenue, 1re avenue et chemin Kildare par l'entreprise Jobert inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-conseil inc. en date du 28 novembre 2019, ainsi que les recommandations du chef de division de l'hygiène du milieu en date du 4 décembre 2019 de procéder à l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

19-559 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 105 856,51 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jobert inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2018-00054, lequel sera libéré sur réception des quittances.

50. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – DÉCOMPTE PROGRESSIF ET ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX DE STABILISATION ET DE RÉFECTION AU PARC DES CASCADES - JOBERT INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 91 405,13 \$, taxes incluses, pour des travaux de stabilisation et de réfection au parc des Cascades réalisés par l'entreprise Jobert inc.;

Modifiée par
résolution
20-5 le
15-01-2020

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-conseil inc. en date du 5 décembre 2019, ainsi que les recommandations du chef de division de l'hygiène du milieu en date du 6 décembre 2019 de procéder à l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

19-560 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 91 405,13 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jobert inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2019-0084, lequel sera libéré sur réception des quittances.

51. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – DÉCOMPTE PROGRESSIF ET ACCEPTATION PROVISOIRE - RÉFECTION D'UN MUR DE TÊTE EN BLOCS DE BÉTON DU CÔTÉ AVAL D'UN PONCEAU SUR LA RUE JOHANNE – JOBERT INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 23 761,08 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection d'un mur de tête en blocs de béton du côté aval d'un ponceau sur la rue Johanne réalisés par l'entreprise Jobert inc.;

CONSIDÉRANT un écart de quantité sur la pierre utilisée représentant une somme additionnelle de 2 765,88 \$ (14.6 %) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-conseil inc. en date du 5 décembre 2019, ainsi que les recommandations du chef de division de l'hygiène du milieu en date du 6 décembre 2019 de procéder à l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

19-561 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 23 761,08 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jobert inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro H19-450257, lequel sera libéré sur réception des quittances.

52. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX D'INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU AU PARC NICHOL – 9153-5955 QUÉBEC INC. (F.A.S TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 16 677,35 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation de jeux d'eau au parc Nichol par l'entreprise 9153-5955 Québec inc. (f.a.s. Terrassement Limoges et fils inc);

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme GBI Experts-Conseils inc., en date du 13 novembre 2019, de procéder à l'acceptation provisoire des ouvrages réalisés dans le cadre de ce projet, sous réserve de la correction des déficiences énumérées au formulaire de réception provisoire des travaux ainsi que la fuite du conduit souterrain du jeu de la coccinelle.

19-562 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet, sous réserve de la correction des déficiences énumérées au formulaire de réception provisoire des travaux ainsi que la fuite du conduit souterrain du jeu de la coccinelle.

D'autoriser le paiement de la somme de 16 677,35 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9153-5955 Québec inc. (f.a.s. Terrassement Limoges et fils), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro L18-750711, lequel sera libéré à la réception des quittances.

53. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF ET ACCEPTATION PROVISoire – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À L'INTERSECTION DES RUES KAISER ET APOLLO – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 1 au montant de 70 773,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection des rues Kaiser et Apollo réalisés par l'entreprise les Excavations Michel Chartier inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division de l'hygiène du milieu et de la firme CLA Experts-conseil inc. en date du 6 décembre 2019 de procéder à l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

19-563 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De prononcer l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 70 773,02 \$, taxes incluses, à l'entreprise les Excavations Michel Chartier inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro H19-450256, lequel sera libéré sur réception des quittances.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

54. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 30 novembre 2019.

19-564 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

54.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2019 au montant de 644 244,36 \$.

54.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 38002 à 38209) au 6 décembre 2019 totalisant 625 708,54 \$.

54.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 6 décembre 2019.

54.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 6242 à 6313) au 6 décembre 2019 totalisant 211 043,30 \$.

54.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS

D'approuver la liste des paiements directs (nos 368 à 448) au 6 décembre 2019 totalisant 521 151,52 \$.

54.6 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 6 décembre 2019 totalisant 9 393 357,89 \$.

54.7 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

D'approuver la liste des virements budgétaires au 30 novembre 2019 totalisant 18 777,00 \$.

54.8 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de novembre 2019 totalisant 210 908,02 \$.

55. CORRESPONDANCE

56. AFFAIRES NOUVELLES

57. PAROLE AUX CONSEILLERS

58. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

59. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

19-565 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20h35.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) *Bruno Guilbault*

Bruno Guilbault
Maire